

13 | 2020

**Les comptabilités médiévales en terres d'Empire :
typologie et perspectives de recherche (XIIIe-XVe
siècle)**

Les comptes de la baumaîtrie de la ville de Luxembourg (1388-1500). État des lieux et perspectives de recherches

The accounts of the baumaîtrie of the city of Luxembourg (1388-1500). State of play and research perspectives

Die Konten der baumaitrie der Stadt Luxemburg (1388-1500). Stand der Dinge und Forschungsperspektiven

Las cuentas de los baumaitrie de la ciudad de Luxemburgo (1388-1500). Estado de la cuestión y perspectivas de investigación

Michel Pauly



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/4366>
ISSN : 1775-3554

Éditeur

IRHiS-UMR 8529

Référence électronique

Michel Pauly, « Les comptes de la baumaîtrie de la ville de Luxembourg (1388-1500). État des lieux et perspectives de recherches », *Comptabilités* [En ligne], 13 | 2020, mis en ligne le 30 septembre 2020, consulté le 04 novembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/4366>

Ce document a été généré automatiquement le 4 novembre 2020.

Tous droits réservés

Les comptes de la baumaître de la ville de Luxembourg (1388-1500). État des lieux et perspectives de recherches

The accounts of the baumaître of the city of Luxembourg (1388-1500). State of play and research perspectives

Die Konten der baumaitrie der Stadt Luxemburg (1388-1500). Stand der Dinge und Forschungsperspektiven

Las cuentas de los baumaitrie de la ciudad de Luxemburgo (1388-1500). Estado de la cuestión y perspectivas de investigación

Michel Pauly

Genèse et description

¹ Après le magistral survol que Laurence Buchholzer a fourni sur l'existence et l'édition de livres de comptes urbains en terre d'Empire¹, ma contribution se limite à présenter un cas concret, ses potentialités de recherche et les questions qui se posent². Si les livres de comptes médiévaux de la ville de Luxembourg, dont l'édition a commencé en 2007 et touchera à sa fin en 2019³, ne sont pas les plus anciens qui soient conservés en Europe, ils comptent parmi les séries les plus denses et les plus longues qui se trouvent dans des archives urbaines⁴. Aux archives de la ville de Luxembourg sont conservés en effet 14 registres de recettes et dépenses entre 1388 et 1430, et de 1444 à 1500 on dispose de 52 registres de recettes et dépenses ainsi que de 53 registres de l'accise sur le vin avec en moyenne une centaine de bourgeois qui débitaient du vin en gros ou en détail. Pour la seconde moitié du 15^e siècle il n'est donc pas tout à fait faux de parler d'une série quasiment complète. Manquent uniquement les recettes et dépenses de 1474-75, 1487-88, 1489-90, 1494-95, 1495-96 et les recettes de 1492-93. Pour ce qui est

des livres de l'accise sur le vin manquent uniquement les registres de 1459-60, 1474-75, 1487-88, 1494-95 et 1496-97⁵. Malgré ces pertes, certaines données globales peuvent être reconstituées grâce aux reports notés au début de chaque livre de compte. Le premier compte conservé, qui porte la date de 1388, se réfère dès la première entrée au surplus gagné par le baumaître de l'année précédente et enregistré comme première recette de l'année courante, ce qui prouve que le plus ancien décompte conservé n'était pas le premier à être établi. Au 16^e siècle, seuls les registres des années 1540-41, 1541-42 et 1590-91 sont conservés avant que la série ne reprenne au 17^e siècle, d'abord de façon lacunaire (18 comptes entre 1608-09 et 1683), puis de façon assez continue à partir de 1683 jusqu'en 1796⁶. Le site des Archives municipales met à la disposition des chercheurs des fac-similés, voire des transcriptions de bon nombre des livres conservés.

- ² En nous limitant aux livres de compte des 14^e et 15^e siècles, époque du projet TRANSSCRIPT, on ajoutera que pour 1426-27 et de 1477-78 à 1482-83 on dispose de registres spéciaux rapportant les recettes et dépenses du quartier du Grund dans la ville basse près de l'Alzette. Pour d'autres années, comme en 1414-15, seul le solde de ce livre partiel est reporté dans le livre général. En principe c'est l'unicité du décompte annuel du baumaître qui s'était imposée dès le début, ce qui est plutôt rare si l'on compare avec les systèmes comptables urbains en usage au Moyen Âge⁷. Dans les plus anciens livres le décompte de l'accise sur le vin était intégré dans la partie recette des livres de compte, le baumaître étant en même temps receveur de l'accise, *Weinrichter*. À partir de 1444, les deux fonctions étaient séparées, mais la recette de l'accise, qui représentait sur les 50 ans 55% du total des recettes urbaines⁸, était toujours reportée sur le compte général.
- ³ Pour certaines années des comptes spéciaux, souvent reliés au livre général, sont consacrés aux recettes des péages prélevés aux portes de la ville et aux dépenses financées avec ces recettes, à savoir les travaux d'entretien du pavage des rues. Au livre de compte de 1456-57 sont ajoutés deux feuillets sur lesquels justicier et échevins ont fait le décompte des frais avancés à l'occasion de la visite du duc de Bourgogne, le 10 octobre 1451, du dauphin de France, le 17 septembre 1456, de la réception du nouveau gouverneur, le prince de Croy, le 24 janvier 1453, et de quelques autres événements festifs⁹. Selon l'introduction, ces dépenses auraient été financées grâce aux soldes positifs du *schaff bouche* et des *vngelt bucheren* depuis 1446, mais il restait un déficit de 144 florins 18 gros et 6 deniers. Dans ces livres de compte à part auraient été notés les recettes de l'*ungeld*, c'est-à-dire de la taxe commerciale, des droits de maltôte, de la taxe sur les vins d'Alsace et du poids public¹⁰ que la ville n'avait pas le droit de dépenser à d'autres fins¹¹. Mais aucun livre de compte ordinaire ne renseigne ce solde négatif comme dépense.
- ⁴ En 1480, l'échevin Guillaume Moriset était responsable de la construction d'un bastion sous le pont de la porte des Juifs pour laquelle il tenait un livre à part¹² dont le solde négatif était reporté au compte de 1479-80¹³. Et cela vaut aussi dans les années 1481-1484 pour un livre de recettes de *gerhart van gerhartzhoue(n) genant ketzgen* qui a exceptionnellement prélevé mensuellement en régie les droits de la ville sur le vin d'Alsace, la *maltholl* (maltôte, taxe sur la vente de céréales) et la balance publique pour cause d'une époque trouble¹⁴.
- ⁵ Du fait de ces comptes spéciaux qui constituent des cahiers à part, mais foliotés de manière continue par un archiviste du passé, le livre de compte de l'année 1480-81 est

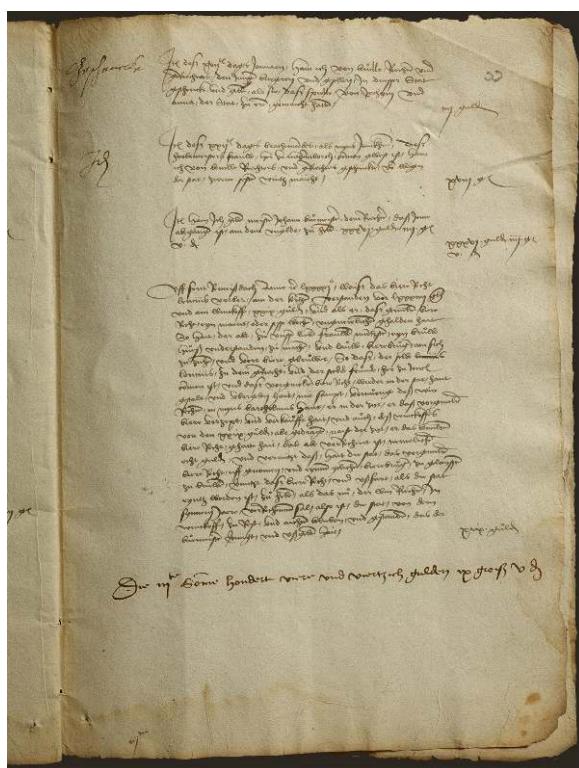
avec 61 feuillets pliés en deux ou 122 folios, c'est-à-dire 244 pages, le plus volumineux. Si on se limite au cahier des recettes et dépenses, celui de 1498-99 qui compte 52 folios ou 104 pages, est le plus épais.

- 6 Tous ces livres de comptes sont établis sur papier ; un feuillet pris au hasard mesure 43,5 x 29,7 cm ; plié en deux, une page fait donc 28/30 cm sur 22/23 cm. L'archiviste actuelle Evamarie Bange a fait l'inventaire des filigranes jusqu'en 1471 ; selon elle le papier provenait d'abord de Lorraine, puis d'Italie, depuis 1444 de la Champagne et depuis 1457 de la Lorraine¹⁵. Comme le filigrane et donc le papier variait avec la prise de fonction d'un autre baumaître, Bange y voit un argument pour dire que le baumaître devait payer le papier de sa poche. En effet, les comptes ne renseignent jamais une dépense pour achat de papier¹⁶. L'ensemble des registres des recettes et dépenses constitue 6351 pages folio¹⁷.
- 7 Le baumaître devait rendre compte de la tenue de son livre quelques semaines ou mois après la clôture devant le justicier et les échevins¹⁸. À partir de 1461, quand la ville avait récupéré tous ses droits confisqués en 1443 par Philippe le Bon, cette séance de décompte semble avoir pris un peu plus de lustre : la dépense pour les consommations prises à cette occasion augmente légèrement et dorénavant la date est indiquée dans le livre. La séance de contrôle pouvait d'ailleurs avoir lieu bien des mois après la clôture du compte : si, par ex., le compte de Mertin Luemhart concernait la période allant du 1^{er} octobre 1488 au 1^{er} octobre 1489, le décompte public avait lieu le 15 février 1490¹⁹ ; mais deux ans plus tard le justicier, les échevins, le conseil des huit et les maîtres des corporations ne se réunirent que le 20 août 1492 pour contrôler le décompte de Bartholmus Groißman van der Veltz qui portait sur l'année 1490-91²⁰.
- 8 Le baumaître – terme francisé par les archivistes du 19^e siècle et qui reprend le terme allemand *bewemeister/Baumeister* – était au départ, comme l'indique le mot original, responsable de la surveillance des chantiers de construction et des dépenses y relatives. On pourrait en déduire que la tenue de livres de compte remonte donc sans doute aux débuts des travaux pour la construction d'une deuxième enceinte vers le milieu du 14^e siècle²¹. Mais les fonctions du baumaître s'étaient élargies, dès le premier compte conservé, à la comptabilité urbaine en général²². De 1388 à 1462, la charge était exercée, à quelques interruptions près, durant trois générations, par la dynastie des Thilmany. La famille était propriétaire d'une auberge, mais proche aussi du milieu des échevins et justiciers. Sous Philippe de Bourgogne plusieurs de ses membres entrèrent dans le magistrat urbain : Thilman Thilmany fut nommé justicier (bourgmeestre) et échevin. Les comptes des années 1444 à 1447-48 furent rédigés par Johan Bischoff qui était alors clerc-juré (1444-63), baumaître (1444-48) et *Weinrichter* (1444-51) en même temps²³. Quand Thilman Thilmany revint en fonction, pour l'année 1448-49, il se nomma échevin et non plus baumaître²⁴. Il resta en fonction jusqu'en 1461, quand le duc rendit à la ville ses libertés, dont le droit d'élire le justicier. Le 8 avril 1462, à l'issue de quinze ans de service, Thilman fit le bilan des sommes qu'il avait avancées à la ville et des soldes positifs encaissés durant son mandat à la baumaître²⁵. Son fils, Conrait Thilmany, ne fut que *Weinrichter* et devint échevin en 1475 ainsi qu'à deux reprises, justicier. Douze autres baumaîtres de la deuxième moitié du 15^e siècle (sur 19) étaient soit baumaîtres et échevins en même temps ou baumaîtres avant d'accéder à un siège scabinal ou à la fonction de justicier²⁶. Avec les Thilmany ils occupèrent la charge durant 43 ans sur les 57 entre 1444 et 1500. Comme les Thilmany, la plupart provenaient du commerce, ce qui expliquerait leur compétence à manier l'argent et la comptabilité, mais pour aucun

on ne connaît sa formation²⁷. Par contre on sait que Jean de Puttelange, baumaître de la Saint-Martin 1422 au 22 février 1427, avait dû être licencié sans doute pour incomptance²⁸.

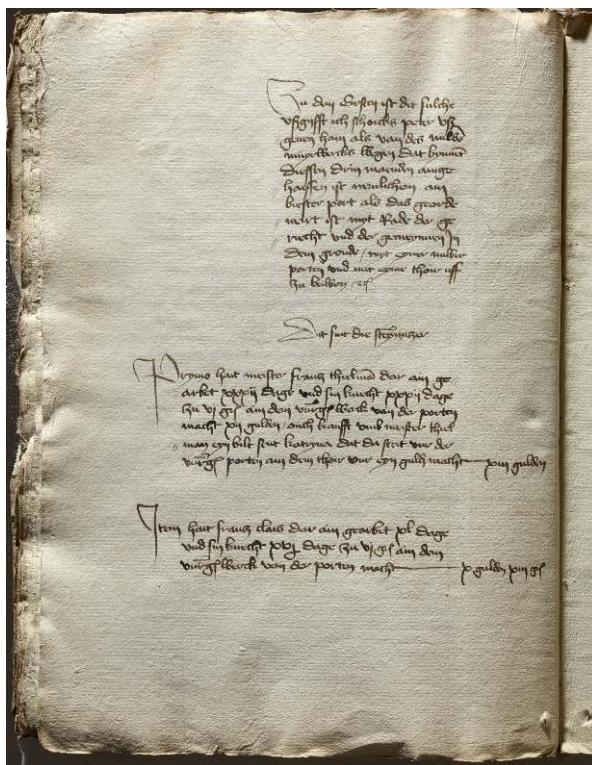
- ⁹ Une étude des mains pour savoir si le baumaître en charge se faisait aider, pour la rédaction des registres, par un ou plusieurs scribes ou s'il les mettait lui-même par écrit, reste à faire²⁹. Après la mort de Johan Bischoff, début 1464, c'était Henri Barnage qui percevait la rémunération de 6 florins par an en tant que *stede schribter* jusqu'en août 1477, le terme de clerc-juré n'étant pas employé ni pour lui ni pour son successeur³⁰. [Fig. 1] À sa mort, il est remplacé par *Conrait vur den knodelleren*, appelé Conrad de Vianden, à partir de 1478, qui est le premier à signer le décompte³¹. [Fig. 2] Ce n'est qu'en 1480-81 et 1482-83 qu'on retrouve le terme de clerc-juré pour Conrad de Vianden, relayé à partir de 1484-85 par Pierre de Vianden désigné de clerc-juré seulement en 1485-86³². Bien que ces scribes, jurés ou non, fussent donc payés pour rédiger les comptes, les comptes étaient rédigés à la première personne, c'est-à-dire au nom du baumaître en exercice³³. Peter de Vianden était encore rémunéré dans le compte de 1488-89, mais le 15 février 1490, au moment du décompte, c'était Thielman Barnaige qui était désigné comme clerc-juré et qui signait³⁴, tout comme les années suivantes. Dans son décompte personnel du 8 avril 1462, Thilman Thilmany précise que le clerc-juré Johan Buschof avait noté de sa propre main les frais avancés par Thilman dans son auberge pour donner à boire au duc de Bourgogne, au gouverneur et au dauphin³⁵. Cette quittance était conservée dans le coffre municipal ; son établissement par le clerc-juré servait pour ainsi dire de garantie pour son exactitude et véracité.

Fig. 1. AVL, LU I 131, fol. 7v°: extrait du livre de compte de 1468-69 avec somme intermédiaire de la même main (transcription : *Rechnungsbücher* 6, p. 45s.)



Archives de la Ville de Luxembourg

Fig. 2. AVL, LU I 151, fol. 30v°: extrait du livre de compte de 1477-78 avec mise en page très soignéeTranscription : *Rechnungsbücher 7*, p. 152



Archives de la Ville de Luxembourg

10 Si les livres d'avant 1400 portaient chacun sur une année civile qui courait du 25 mars au 24 mars de l'année suivante du calendrier grégorien, ceux allant de 1413 à 1429 débutaient à la Saint-Martin au 11 novembre, et à partir de 1444 la Saint-Rémi, le 1^{er} octobre, était le premier jour de l'année comptable. Seule exception : le premier livre datant d'après la conquête bourguignonne de la ville de Luxembourg, en novembre 1443, ne porte que sur les mois de février à septembre 1444.

11 Il faut supposer que les registres conservés sont des mises au net de notes collectées au fur et à mesure des recettes et des dépenses, car selon les années les notices suivent un ordre tantôt chronologique – c'est toujours le cas chez Thilman Thilmany – tantôt systématique ou thématique – chez les successeurs de Thilman. Ils regroupaient par ex. toutes les dépenses en relation avec un chantier ou concernant un corps de métiers ou les rentes et gages annuels payés à des dates différentes. Le peu de feuilles blanches à la fin d'un cahier (ou entre deux rubriques) tout comme la rareté des corrections et ajouts (en surligne) plaident pour la même hypothèse que le scribe savait estimer d'avance de combien de feuillets il aurait besoin.

Exploitation

12 Il n'existe guère de catégorie de texte historique qui fournit une vue plus diversifiée sur la vie quotidienne et les pratiques administratives d'une ville médiévale que ses livres de comptes. Rédigés sans objectif normatif, sans être destinés à durer pour l'éternité, ces produits précoces d'une scripturalité pragmatique offrent certainement une plus

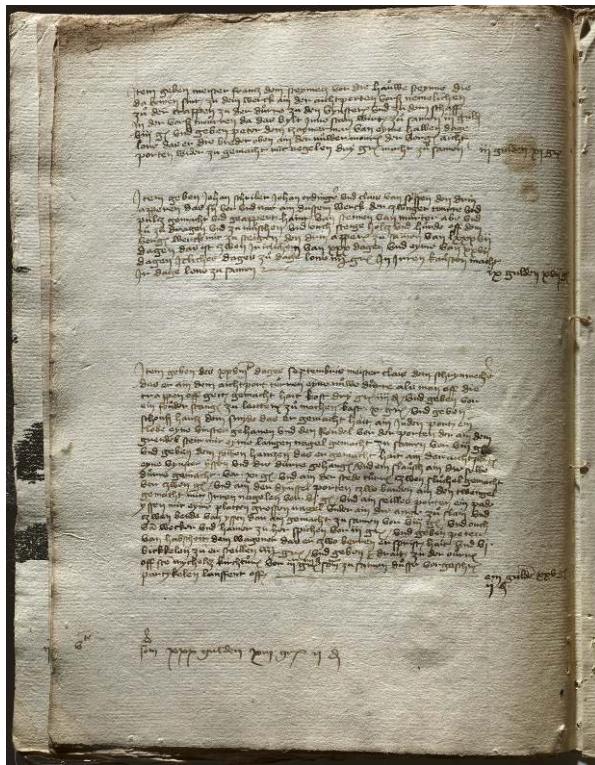
grande véracité que la plupart des chroniques et une plus forte proximité à la réalité que les sources normatives³⁶.

- 13 Le riche corpus a bien sûr été exploité par plusieurs historiens avant moi. Je citerai notamment Nicolas Van Werveke qui en a dégagé toute une série de notices portant sur l'histoire culturelle ou matérielle dans sa *Kulturgeschichte* publiée en 1924-26³⁷. Il a également publié une étude sur les finances de la ville sous le règne du duc Philippe le Bon de 1444-1467³⁸. François Lascombes a repris dans sa chronique de la ville de Luxembourg de 963 à 1795, publiée en trois volumes de 1968 à 1988, une foule de renseignements portant essentiellement sur des événements qui avaient trouvé un reflet dans les livres de comptes³⁹. Malheureusement, ni l'un ni l'autre de ces deux auteurs n'a indiqué ses sources dans des notes de bas de page, mais j'ai retrouvé l'origine de nombre de leurs affirmations dans les dits livres de comptes. C'était d'ailleurs déjà le cas d'Eustache Wiltheim, qui rédigea une chronique au début du 17^e siècle, et qui est peut-être l'auteur des notices événementielles écrites d'une main autre que l'ensemble du livre sur la première page de la plupart des registres⁴⁰.
- 14 J'ai moi-même utilisé les livres de la baumaître pour ma dissertation doctorale soutenue en 1990 en les exploitant tant d'un point de vue prosopographique pour reconstituer la couche dirigeante de la ville que dans une perspective d'histoire des institutions⁴¹. C'est ainsi qu'il m'a été possible d'identifier un conseil des huit jusque-là inconnu dans l'historiographie de la ville de Luxembourg, tout comme j'ai pu montrer la participation progressive des représentants de la bourgeoisie, et notamment des corporations, à la gestion financière et partant politique de la ville. À la même occasion j'ai analysé le commerce et la consommation de vin sur la base des comptes de l'accise sur le vin⁴². Dans une contribution pour un colloque j'ai reconstitué la réglementation urbaine à partir de la pratique telle qu'elle se dégage des livres de compte⁴³. L'analyse des travaux de construction publics est bien sûr ce qui ressort le plus facilement des dépenses notées et permet des conclusions claires pour la topographie et l'histoire des fortifications médiévales⁴⁴. Après un premier article consacré en 1986 à une portion du mur d'enceinte construit en 1498-1499⁴⁵, je me suis amusé ces derniers temps à décrire, sur la base des renseignements fournis par les quelque 70 volumes, de façon la plus détaillée possible certains immeubles comme l'hôtel de ville évoqué pour la première fois en 1414⁴⁶, ou les horloges publiques et les cloches rythmant le paysage sonore de la ville⁴⁷. Un de mes étudiants a rassemblé les données militaires contenues dans les livres de la baumaître⁴⁸, une autre les informations se rapportant aux infrastructures économiques⁴⁹. En 2017, Fabienne Meiers a soutenu sa thèse de doctorat sur la mobilité hippique et la politique de communications de la ville de Luxembourg au 15^e siècle, travail largement basé sur les mêmes livres de comptes⁵⁰.
- 15 Ma collègue Claudine Moulin, professeure de linguistique de l'ancien allemand à l'université de Trèves, a reconnu la mine de renseignements que constituent ces mêmes livres de la baumaître pour l'histoire de la langue et de l'écriture. C'est pourquoi l'édition dont nous sommes ensemble responsables, constitue une transcription littérale, dite diplomatique, des livres originaux, respectant donc tant la distinction entre u et v, i et j, s rond et s long, ou encore les majuscules et la ponctuation⁵¹. La majuscule R pouvait même intervenir au milieu d'un mot, comme dans *geRicht*. Nous n'intervenons donc pas du tout pour standardiser l'écriture ou l'adapter aux habitudes du lecteur du 21^e siècle, sauf pour les chiffres romains qui ont été transformés en chiffres arabes et pour les monnaies pour lesquelles on a systématiquement employé

les abréviations pour florins, gros et deniers, même si des fois ces mots ont été écrits en toutes lettres.

- ¹⁶ Selon Claudine Moulin, l'espace luxembourgeois est un des plus fascinants pour la linguistique historique, parce qu'il est situé à cheval sur la frontière entre le monde germanophone et le monde romanophone de sorte que bien des dynamismes particuliers s'y sont développés au cours des siècles qui permettent d'expliquer des phénomènes actuels e. a. de la langue luxembourgeoise issue du francique mosellan occidental et qui ne peuvent être compris que dans une approche diachronique. Les phénomènes de contact, voire de contagion avec les langues française et wallonne ne constituent qu'un des objets de recherche potentiels majeurs, à côté du multilinguisme pratiqué dans le même espace. Rappelons que les plus anciennes gloses en allemand et en anglo-saxon se trouvent dans des manuscrits provenant de l'abbaye d'Echternach du 8^e siècle⁵² et que les premières chartes écrites dans une langue vernaculaire étaient rédigées en français moyen sous la comtesse Ermesinde dans les années 1230⁵³, alors que les plus anciens diplômes des comtes de Luxembourg rédigés en allemand datent des années 1320⁵⁴. En ville, les plus anciennes lettres scabinales en français datent de la fin du 13^e siècle, la première rédigée en allemand du 26 octobre 1340, mais ensuite l'allemand s'imposa lentement mais sûrement comme langue écrite des échevins de Luxembourg⁵⁵.
- ¹⁷ Dans les livres de comptes certains termes sont par ailleurs régulièrement écrits dans leur version française, comme *gage* pour désigner le salaire annuel⁵⁶. [Fig. 3] Certains scribes des comptes de la baumaître du 15^e siècle écrivent *Wilhelm* et d'autres *Guillemy* pour le même personnage, tout en rédigeant leur registre dans la langue allemande régionale⁵⁷. Faut-il en conclure que le deuxième scribe fût d'origine francophone ? L'exemple confirme les recherches entreprises dans le cadre du projet TRANSSCRIPT à propos des chartes : pour analyser les transferts culturels il faudrait retracer les parcours des scribes. Mais ce sont largement des personnages anonymes. Le fait est qu'à l'école dite latine fondée en 1480 tout comme à l'école abbatiale de Munster qui existait dès le premier quart du 13^e siècle, on apprenait outre le latin l'allemand et le français, de sorte qu'elle attirait des élèves de loin et explicitement du duché de Bar⁵⁸. Certaines quittances attachées aux livres de comptes pour justifier le paiement de rentes étaient rédigées en français, ce qui fait supposer que les scribes ou les baumaîtres étaient au moins bilingues, s'ils ne maîtrisaient pas en outre le latin⁵⁹. Les graphies parallèles pour désigner le mois de mars dans les comptes de 1448-49 et 1451-52 : *martius, marciūs, marcyo, marty et meirtz* ou *mertz* le laisse au moins supposer⁶⁰. Il est d'autant plus remarquable que l'allemand se maintint comme langue des livres de la baumaître malgré l'administration bourguignonne clairement francophone établie depuis 1444 au niveau du duché. L'avantage des livres de compte, c'est qu'il s'agit de documents de la pratique sans valeur normative. Ces sources dites de l'écriture pragmatique⁶¹ n'étaient pas destinés à l'éternité et ne répondraient pas à des critères et des formes juridiques prédéfinies. Ils permettent ainsi à l'historien un accès à la langue quotidienne (tout comme aux réalités socio-culturelles), même si certaines formes conventionnelles de notation des recettes et dépenses et leur structure assez constante sont indéniables.

Fig. 3. AVL, LU I 185, fol. 33r°: extrait du livre de compte de 1490-91 avec somme intermédiaire écrite d'une autre main et commentaires postérieurs écrits en marge (transcription : *Rechnungsbücher* 10, p. 177s.)



Archives de la Ville de Luxembourg

- 18 Plusieurs travaux de qualification académique ont entre-temps été écrits sur la base des livres de la baumaître de la ville de Luxembourg. Dans une approche de dialectologie historique Fausto Ravida a entrepris une description diachronique des graphismes des voyelles reflétés dans le dit corpus. Comme TRANSSCRIPT se focalise sur les transferts culturels, il est intéressant de savoir que selon Ravida les scribes des comptes de la baumaître révèlent plutôt une certaine parenté avec le dialecte francique ripuaire des chartes rédigées à Cologne, mais aucune influence de l'allemand méridional telle qu'on peut la constater dans des chartes de Trèves ou de Mayence de la même époque⁶². En exploitant les livres dans une perspective d'onomastique Andreas Gniffke a analysé l'évolution des noms de famille et leur fixation progressive⁶³. Dans le domaine de la lexicographie Stephan Lauer a établi un corpus des termes techniques du parler urbain luxembourgeois⁶⁴. En matière de morphologie Robert Clees a fourni une analyse de la déclinaison des substantifs⁶⁵.
- 19 Si l'édition des dix volumes parus jusqu'à ce jour a en général été très bien accueillie par la critique des pairs dans les journaux spécialisés⁶⁶ – mis à part l'un ou l'autre historien qui n'a pas compris ou voulu comprendre l'intérêt de la transcription littérale pour les historiens de la langue –, un reproche récurrent est l'absence d'un index des noms de personnes et des termes techniques. Dans la version imprimée l'index ne porte en effet que sur les lieux, mais de façon très détaillée en ce qui concerne les lieux à l'intérieur de la ville de Luxembourg. Comme les noms de personnes sont essentiellement ceux d'habitants de la ville de Luxembourg inconnus par ailleurs, nous avions estimé superflu de les indexer. Nous avons par contre prévu dès le début une

version digitale qui permettrait la recherche systématique sur l'ensemble du corpus. Ce sera l'objet d'un projet de recherche à réaliser après la finalisation prochaine de la version imprimée. Le travail ne sera pas facile, car, vu les nombreuses variantes graphiques du même mot, il faudra pratiquement standardiser en arrière-fonds tous les mots de la douzaine de fascicules imprimés.

- ²⁰ Comme la charte de franchise de 1244 réglait déjà un certain nombre de dispositions fiscales et que le premier compte conservé dénote un système de bilan élaboré, Fausto Ravida suppose que la comptabilité urbaine telle qu'elle se présent au premier compte conservé repose sur une tradition ancienne, même si on ne peut plus reconstituer sa genèse⁶⁷. Au début, elle était sans doute orale. Mais les techniques administratives et comptables telles qu'elles se dégagent des livres de baumaître ainsi que le contrôle des calculs réalisés dans leur cadre restent un domaine de recherche qui jusqu'ici n'a guère encore été pris en charge, tout comme la formation ou non d'une chancellerie urbaine⁶⁸. Un regard superficiel révèle déjà que certains revenus de fonction ne sont notés que de façon irrégulière, que des remboursements de prêts sont notés parmi les dépenses sans que l'emprunt ait été noté parmi les recettes⁶⁹, que les amendes infligées par le magistrat ou les droits de bourgeoisie à payer par les nouveaux venus sont tellement rares qu'on peut légitimement douter qu'ils aient été notés dans leur intégralité⁷⁰. On voit bien que l'on est encore loin d'une comptabilité à partie double telle que pratiquée en Italie depuis la fin du 13^e siècle au plus tard. Le décompte personnel de Thilman Thilmany daté du 8 avril 1462, déjà évoqué, fait apparaître qu'à côté des comptes de la baumaître existaient des livres de compte pour l'*ungelt*, taxe sur les transactions commerciales instaurée (ou confirmée) par la lettre de franchise de la comtesse Ermesinde en 1244, pour les recettes de la maltôte, du droit (de passage) sur le vin d'Alsace et de la balance, affermées tous les ans à la Saint-Mathias, le 24 février, ainsi qu'un livre enregistrant les recettes des péages de cinq portes de la ville destinées au pavage⁷¹. Ce n'est que si ces recettes étaient levées en régie, surtout en temps de guerre, que leur bilan était intégré dans le livre de la baumaître, comme on l'a vu pour le décompte de Gérard Ketzgen en 1480-81⁷².
- ²¹ Par leur mise en page (libellé de la dépense à gauche, montant écrit en-dessous, plus tard justifié à droite), l'emploi de phrases entières et de chiffres romains peu appropriés pour un calcul sur papier⁷³ (alors que les dates sont écrites en chiffres arabes), les livres de comptes de la ville de Luxembourg correspondent parfaitement au type allemand alors que les livres italiens étaient par ex. déjà subdivisés en trois colonnes⁷⁴. La structuration et la mise en page des livres de comptes sont par ailleurs d'une constance remarquable, malgré l'alternance des baumaîtres au dernier tiers du 15^e siècle⁷⁵. Les quittances pour le paiement des rentes annuelles à des institutions ecclésiastiques suite à des fondations étaient jadis fixés aux livres respectifs par de courtes ficelettes en papier roulé ; malheureusement l'archiviste actuelle les a détachées et conservées dans un dossier à part. Il serait anachronique de vouloir dégager des décomptes une politique budgétaire, mais ils permettraient une analyse de l'évolution des priorités en matière d'investissements décidées par le justicier et les échevins de qui le baumaître recevait ses ordres, ce qu'il soulignait à chaque fois qu'il s'agissait de sommes importantes. S'il est vrai que les livres de la baumaître de Luxembourg ne contiennent pas de dessins ou autres éléments décoratifs⁷⁶, même pas d'initiales dignes d'être relevées, il n'empêche que les livres n'étaient pas détruits après que le baumaître eût rendu compte de son bilan mis par écrit – séance relatée à la fin de chacun des registres annuels – et que le solde positif ou négatif était reporté sur le livre suivant.

Ces faits tout comme l'écriture et la mise en page soignées montrent que l'administration urbaine en général et financière en particulier avait compris la nécessité du long terme, de la nécessité du contrôle, de l'efficacité de la gestion financière, de la conservation des preuves, de la continuité, de l'archivage⁷⁷ (ce qu'on ne peut malheureusement pas dire de toute administration moderne). En ce sens le passage à l'écrit est d'une importance fondamentale dans la gestion des affaires publiques, même si le baumaître restait personnellement responsable des finances et qu'il devait couvrir tout déficit de sa propre poche⁷⁸. Au Luxembourg, il est vrai, l'administration comtale avait montré le chemin dès le début du 14^e siècle⁷⁹.

NOTES

1. Voir sa contribution dans ce numéro.
2. La présente contribution conserve la version orale tout en y ajoutant quelques références bibliographiques.
3. *Die Rechnungsbücher der Stadt Luxemburg*, éd. Moulin, Claudine et Pauly, Michel (Schriftenreihe des Stadtarchivs Luxemburg, 1-10; Publ. du CLUDEM, 20, 21, 29, 31, 32, 33, 39, 40, 42, 44), Luxembourg 2007-2018 (à suivre) [cité dorénavant *Rechnungsbücher*]
4. Citons parmi des séries comparables Piérard, Christine, *Les plus anciens comptes de la ville de Mons (1279-1356)*, (Commission Royale d'Histoire. Documents inédits relatifs à l'Histoire de Belgique, A.65), 2 vol., Bruxelles 1971-1973 et Van Camp, Valeria, « La diplomatie des comptes : méthode, limites et possibilités. L'exemple de Mons, XIV^e-XV^e siècles », in : *Archiv für Diplomatik* 61 (2015), p. 237-269, ici p. 240: « série quasiment ininterrompue pour les années 1340-1490 » ; Bachmann, Bodo, *Die Butzbacher Stadtrechnungen im Spätmittelalter 1371-1419* (Quellen und Forschungen zur hessischen Geschichte, 160), 2 vol., Marburg 2011 : les livres de compte de Butzbach en Hesse sont conservés de façon presque ininterrompue de 1371 au 20^e siècle ; Butt, Arne, « Systematik und Chancen städtischer Rechnungsführung am Beispiel der spätmittelalterlichen Göttinger Kämmereiregister », in : *Wirtschafts- und Rechnungsbücher des Mittelalters und der Frühen Neuzeit. Formen und Methoden der Rechnungslegung: Städte, Klöster und Kaufleute*, éd. p. Gudrun Gleba et Niels Petersen, Göttingen 2015, p. 79-101, ici p. 85 : les comptes de Göttingen sont conservés, à l'exception de six années, de 1393/94 à 1513, donc pour une époque et une durée sensiblement pareilles et une densité encore plus grande que celle des comptes de la baumaître de Luxembourg ; à Dijon, capitale du duché de Bourgogne, outre quelques registres de la première moitié du 14^e siècle, la série est presque complète de 1390 à nos jours ; voir Beck, Patrice, « Les comptabilités de la commune de Dijon », in : *Comptabilités* [en ligne], 2 | 2011 : URL : <http://comptabilites.revues.org/371> (consulté le 28/11/2011) ; à Bâle la série conservée va de 1361 à 1610, dont la première partie, jusqu'en 1534 a été éditée au début du 20^e siècle par Bernhard Harms, *Der Stadthaushalt Basels im ausgehenden Mittelalter. Quellen und Studien zur Basler Finanzgeschichte*, 2 vol., Tübingen 1909-1913, alors que les années 1535-1610 viennent d'être éditées en ligne sous la direction de Susanna Burghartz sous URL : <http://gams.uni-graz.at/context:srbas> (voir <https://www.unibas.ch/de/Aktuell/News/Uni-Research/Rechnungsbuecher-der-Stadt-Basel-1535-1610-online-veroeffentlicht.html> [consulté le 20/2/2019]). Parmi les éditions plus anciennes citons seulement Cologne : *Die Kölner Stadtrechnungen des Mittelalters*, éd. Knipping, Richard (Publikationen der Gesellschaft für

rheinische Geschichtskunde, 15), 2 vol., Cologne 1897-1898, et Hambourg : *Kämmereirechnungen der Stadt Hamburg 1350-1562*, éd. Koppmann, Karl, Nirrnheim, Hans, Bolland, Gustav, 10 vol., Hambourg 1869-1951.

5. Ces livres ne sont pas pris en compte pour l'édition imprimée, pour le moment. Vu leur caractère répétitif ils exigent une édition plus formelle, non diplomatique, qui pourrait se faire de manière digitale uniquement.

6. Voir l'inventaire complet sur http://www.archives-vdl.findbuch.net/php/main.php?ar_id=3705#4c552049202d203230 (état du 20/5/2018).

7. Butt, «Systematik und Chancen städtischer Rechnungsführung» (note 4), p. 90, relève la même singularité pour Göttingen. Voir par contre Fouquet, Gerhard, «Zur öffentlichen Finanzverwaltung im späten Mittelalter», in : *Aufbruch im Mittelalter. Innovationen in Gesellschaften der Vormoderne. Studien zu Ehren von Rainer C. Schwinges*, éd. Hesse, Christian, Oschema, Klaus, Ostfildern 2010, p. 69-86, ici p. 73s. ; Isenmann, Eberhard, *Die deutsche Stadt im Mittelalter 1150-1550*, Vienne/Cologne/Weimar 2012, p. 556 ; Fujii, Yoshio, « Les finances urbaines dans les Pays-Bas méridionaux au bas Moyen Âge. Quelques réflexions méthodologiques », in : *Studia Historica Oeconomica. Liber alumnorum Herman Van der Wee*, éd. Aerts, Erik, Henau, Brigitte, Janssens, Paul, Van Uytven, Raymond, Leuven 1993, p. 161-171.

8. Pauly, Michel, *Luxemburg im späten Mittelalter. II. Weinhandel und Weinkonsum* (Publications de la Section historique de l'Institut grand-ducal [cité PSH], t. 109 / Publ. du CLUDEM, t. 5), Luxembourg 1994, p. 37-39.

9. *Rechnungsbücher* 4, p. 109-112.

10. *Rechnungsbücher* 4, p. 109.

11. *Rechnungsbücher* 4, p. 112: *Duße vurschreiben somme sal man uff die burger in der stat legen und dem geriecht wieder geben umb das sij dem heren van den vurschreiben Rechteren So er des ain sij gesynnet vort Rechenschafft geben mussen wand sij die zu keynen anderen sachen wenden mogen dan na lude sulcher brieffe myn obgenannten here der stat dar über geben hait.*

12. *Rechnungsbücher* 9, p. 72-87.

13. *Rechnungsbücher* 8, p. 180s.

14. *Rechnungsbücher* 9, p. 68-71 ; report au livre central: *ibid.*, p. 15; p. 150-157.

15. Bange, Evamarie, «Wasserzeichen als Quelle zur Wirtschafts- und Sozialgeschichte», in : *Papier im mittelalterlichen Europa. Herstellung und Gebrauch*, éd. p. Carla Meyer, Sandra Schultz et Bernd Schneidmüller (Materiale Textkulturen, 7), Berlin/München/Boston 2015, p. 115-134.

16. Une telle dépense est par contre régulièrement inscrite au début des comptes de Butzbach ; Bachmann, *Die Butzbacher Stadtrechnungen I* (note 4), p. 10 et 23, et des comptes de l'Hôtel-Dieu de Paris : Jéhanno, Christine, « La série des comptes de l'hôtel-Dieu de Paris à la fin du Moyen Âge : aspects codicologiques », in : *Comptabilités* [en ligne], 2 | 2011, p. 10 ; URL : <http://comptabilites.revues.org/639> (consulté le 22/11/2011).

17. Pauly, Michel, *Luxemburg im späten Mittelalter. I. Verfassung und politische Führungsschicht der Stadt Luxemburg im 13.-15. Jahrhundert* (PSH, t. 107 / Publ. du CLUDEM, t. 3), Luxembourg 1992, p. 15.

18. Pour ce qui est de l'organe chargé du contrôle du bilan, voir Pauly, *Luxemburg im späten Mittelalter I* (note 17), p. 60-76, et Pauly, Michel, « Les familles scabinales et la gestion des finances publiques à Luxembourg au xv^e siècle », in : *Finances publiques et finances privées au bas Moyen Âge. Actes du colloque tenu à Gand les 5 et 6 mai 1995*, éd. p. Marc Boone, Walter Prevenier (Studies in Urban Social, Economic and Political History of the Medieval and Modern Low Countries, vol. 4), Louvain/Apeldoorn 1996, p. 163-189, ici p. 167.

19. *Rechnungsbücher* 10, p. 163.

20. *Rechnungsbücher* 10, p. 181. Le délai de deux ans est aussi constaté par Beck, « Les comptabilités de la commune de Dijon » (note 4), p. 27/§ 35.

21. À Mons la comptabilité urbaine semble avoir la même origine : Piérard, Christine, *Les plus anciens comptes de la ville de Mons (1279-1356)*, Bruxelles 1971 ; Van Camp, Valeria, « La diplomatie des comptes : méthode, limites et possibilités. L'exemple de Mons, XIV^e – XV^e siècles, in : Archiv für Diplomatik 61 (2015), p. 237-269, ici p. 239s.
22. Kass, Danielle, « Les « comptes de la baumaîtrie » de la ville de Luxembourg au 14^e et 15^e siècle », in : *Hémecht* 55 (2003), p. 71-90, ici p. 73.
23. Pauly, « Les familles scabinales » (note 18), p. 182.
24. *Rechnungsbücher* 3 et 4, passim.
25. *Rechnungsbücher* 5, p. 112s.; cf. Pauly, Michel, «Eine neue Ära in der Stadtverwaltung», in : *ibid.*, p. 7s. Sur la famille Thilmany voir Pauly, *Luxemburg im späten Mittelalter* I (note 17), p. 312-322.
26. Pauly, « Les familles scabinales » (note 18), p. 166.
27. Voir mon esquisse prosopographique des baumaîtres non-échevins in : Pauly, « Les familles scabinales » (note 18), p. 182s. Cf. Santamaria, Jean-Baptiste, « Les comptables au Moyen Âge : parcours collectifs et individuels. Introduction », in : *Comptabilités* [en ligne], 9 | 2017 ; URL : <http://comptabilites.revues.org/2216> (consulté le 8/2/2017). Selon Kirchgässner, Bernhard, « Zur Frühgeschichte des modernen Haushalts », in : *Städtisches Haushalts- und Rechnungswesen*, éd. p. Erich Maschke et Jürgen Sydow (Stadt in der Geschichte, 2), Sigmaringen 1977, p. 9-44, ici p. 4, la compatibilité urbaine remonte de toute façon au modèle des commerçants qui dominaient les conseils urbains.
28. *Rechnungsbücher* 2, p. 113; cf. Pauly, *Luxemburg im späten Mittelalter* I, p. 254s.
29. Voir une première approche chez Bange, Evamarie / Mayr, Christina, «Mehrsprachigkeit im Verwaltungsschriftgut der Stadt Luxemburg – ein Werkstattbericht», in : *Sprache in der Stadt. Akten der 25. Tagung des Internationalen Arbeitskreises Historische Stadtsprachenforschung. Luxemburg, 11.-13. Oktober 2007*, éd. par Claudine Moulin, Fausto Ravidà, Nikolaus Ruge, Heidelberg 2010, p. 353-360, ici p. 359.
30. Voir p. ex. *Rechnungsbücher* 6, p. 145, 166 ; 7, p. 103. Selon Jean-Marie Yante, « Authentification des écritures et contrôle comptable. Les clercs-jurés dans le Luxembourg aux XV^e et XVI^e siècles », in : *Bulletin de la Commission royale d'Histoire* 180 (2014), p. 49-67, ici p. 56, cette somme ne constituerait « à l'évidence » que « la part incomptant à la municipalité », comme si celle-ci se partageait le clerc-juré avec le duc.
31. Voir p. ex. *Rechnungsbücher* 6, p. 103, 149 ; signature : *Rechnungsbücher* 7, p. 104, 160. Item dans les volumes suivants.
32. Voir p. ex. *Rechnungsbücher* 9, p. 64, 185 ; 10, p. 69, 101, 134, 161.
33. Voir p. ex. *Rechnungsbücher* 10, p. 70, l. 22 : *Item kompt myn lon der buwemeisterijen van disse jar vur 12 gul.*
34. *Rechnungsbücher* 10, p. 163.
35. *Rechnungsbücher* 5, p. 112s.
36. Préface des éditeurs Claudine Moulin et Michel Pauly, in : *Rechnungsbücher* 1, p. 6 ; cf. Gleba, Gudrun, « Rechnungsbücher des Mittelalters – Einnahmen, Ausgaben und mehr. Annäherungen aus verschiedenen Disziplinen », in : *Die Konsumentenstadt - Konsumenten in der Stadt des Mittelalters*, éd. p. Stephan Selzer (Städteforschung, A.98), Cologne/Vienne/Weimar 2018, S. 263-280.
37. Van Werveke, Nikolaus, *Kulturgeschichte des Luxemburger Landes*, 3 vol., Luxembourg 1924/26 (réédition par Carlo Hury [en 2 vol.], Esch-sur-Alzette 1983).
38. Van Werveke, N[icolas]. « Les finances de la ville de Luxembourg pendant le règne de Philippe-le-Bon 1444-1467 », in : *PSH* 44 (1895), p. 73-223.
39. Lascombes, François, *Chronik der Stadt Luxemburg 963-1443*, Luxembourg 1968 ; 1444-1684, Luxembourg 1976 ; 1684-1795, Luxembourg 1988.

- 40.** Grob, Jakob, *Historische Werke von Eustach von Wiltheim weiland Präsident des Luxemburger Provinzialrathes*, Luxemburg, 1901 (tiré-à-part de *Ons Hémecht*).
- 41.** Pauly, *Luxemburg im späten Mittelalter I* (note 17).
- 42.** Pauly, *Luxemburg im späten Mittelalter II* (note 8).
- 43.** Pauly, Michel, « Le corpus législatif de la ville de Luxembourg reconstitué à travers la pratique administrative et judiciaire », in : *Faire bans, edictz et statuz. Légiférer dans la ville médiévale. Sources, objets et acteurs de l'activité législative communale en Occident, ca. 1200-1550*. Actes du colloque international tenu à Bruxelles les 17-20 novembre 1999, sous la direction de Jean-Marie Cauchies et Éric Bousmar (Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, 87), Bruxelles 2001, p. 555-575.
- 44.** Pauly, Michel, « Die topographische Entwicklung der Stadt Luxemburg von den Anfängen bis zum Beginn des 16. Jahrhunderts », in : *Leben im Mittelalter: Luxemburg, Metz und Trier. Studien zur mittelalterlichen Stadtgeschichte und -archäologie* (Publ. scientifiques du Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg, t. II), Luxembourg 1998, p. 7-31.
- 45.** Pauly, Michel, « Bauarbeiten an der Stadtmauer im Grund. Edition und Interpretation eines Auszugs aus dem städtischen Rechnungsbuch von 1498-99 », in : *Châteaux-forts, Ville et Forteresse. Contributions à l'histoire luxembourgeoise en hommage à Jean-Pierre Koltz*, Luxembourg 1986, p. 145-180.
- 46.** Pauly, Michel, « Ein Rathaus ohne Rat? Entstehung, Gestalt und Funktion des ersten Rathauses der Stadt Luxemburg », in : *Ad laudem et gloriā. Festgabe für Rudolf Holbach*, éd. p. Sarah Neumann/Ines Weber/David Weiss, Trèves 2016, p. 71-95.
- 47.** Pauly, Michel, « Turmuhr und Glocken von St. Michel in Luxemburg in der urbanen Klangwelt des Mittelalters », in : *D'Auerwierk aus dem Kierchtaurm vun der Méchelskierch um Fëschmaart*, éd. p. Comité Alstad a.s.b.l., Luxembourg 2019, p. 9-16 ; une version annotée paraîtra dans *Hémecht. Revue d'histoire luxembourgeoise* en 2019.
- 48.** Richter, Daniel Luc, *Die militärische Organisation der Stadt Luxemburg im späten Mittelalter basierend auf den Rechnungsbüchern von 1388 bis 1480*, mémoire de Bachelor en Cultures européennes/Histoire, Université du Luxembourg 2014-2015 (directeur : Michel Pauly).
- 49.** Gaul, Laura Anne, *Wirtschaftliche Infrastrukturen der Stadt Luxemburg im Spätmittelalter*, mémoire de Bachelor en Cultures européennes/Histoire, Université du Luxembourg 2015-2016 (directeur : Martin Uhrmacher).
- 50.** Meiers, Fabienne, *Reiten van der stede wegen. Dienstliche Mobilität und städtische Kommunikation im Spiegel der Rechnungsbücher der Stadt Luxemburg (1388-1500) mit besonderer Betonung des Reitverkehrs* (dissertation doctorale inédite), Esch-sur-Alzette 2017.
- 51.** Moulin, Claudine, « Zeichen und ihre Deutung. Zum handschriftennahen Edieren schriftlicher Quellen in interdisziplinärem Kontext. Text, Materialität und Edition in interdisziplinärem Zusammenhang », in : *Rechnungsbücher 6*, p. 9-17.
- 52.** Ó Cróinín, Dáibhí, «The Old Irish and Old English Glosses in Echternach manuscripts», in : *Die Abtei Echternach 698-1998*, éd. p. Michele Camillo Ferrari, Jean Schroeder et Henri Trauffler (Publ. du CLUDEM 15), Luxembourg 1999, p. 85-101; Glaser, Elvira et Moulin-Fankhänel, Claudine, «Die althochdeutsche Überlieferung in Echternacher Handschriften», in : *ibid.*, p. 103-122.
- 53.** Reichert, Winfried, « *In lingua Guallica sive Romana pro comoditate domini*. Beobachtungen zum Aufkommen volkssprachlicher Urkunden in der Grafschaft Luxemburg », in : *Urkundensprachen im germanisch-romanischen Grenzgebiet. Beiträge zum Kolloquium am 5./6. Oktober 1995 in Trier*, éd. p. Kurt Gärtner et Günter Holtus (Trierer Historische Forschungen, Bd. 35), Mayence 1997, p. 369-489, ici p. 396-411.
- 54.** Reichert, « *In lingua Guallica sive Romana* » (note 51), p. 435-441.
- 55.** Reichert, « *In lingua Guallica sive Romana* » (note 51), p. 456s.
- 56.** Exemples : *Rechnungsbücher 10*, p. 180, l. 10 et 12 : *gedsche*.

- 57.** À titre d'exemple (issu des décomptes de l'accise sur le vin, non édités) : *Gilgimy huwartz nasatz* (Archives de la ville de Luxembourg, LU I 20 R 176 [1485-86], f. 45) ; *wylhem von telgy* (LU I 20 R 178 [1486-87], fol. 43) ; *wylhem van telgy huwertz seligen nasatz* (LU I 20 R 182 [1488-89], fol. 27v^o) ; *Geilliam huwartz nasatz* (LU I 20 R 184 [1489-90], fol. 5v^o) ; *gielgam zu dem wijsen perde* (LU I 20 R 192 [1493-94], fol. 50) ; *Guillemyn tailly* (LU I 20 R 200 [1497-98], fol. 37) etc.
- 58.** Pauly, Michel, « Von der Kloster- zur Stadtschule. Das Schulwesen in der mittelalterlichen Stadt Luxemburg », in : *Jahrbuch für westdeutsche Landesgeschichte* 20 (1994), S. 93-114.
- 59.** Bange/Mayr, « Mehrsprachigkeit » (note 29), p. 358s. avec l'illustration 3 ; Ravida, Fausto, *Graphematisch-phonologische Analyse der Luxemburger Rechnungsbücher (1388-1500). Ein Beitrag zur Historischen Stadtsprachenforschung* (Germanistische Bibliothek, 43), Heidelberg 2012, p. 92.
- 60.** *Rechnungsbücher* 3, passim. Ce latinisme ne se vérifie pas dans les autres livres rédigés sous la responsabilité du même baumaître mais sans doute par un autre scribe.
- 61.** L'expression a été forgée par un projet de recherche à l'Université de Münster (RFA) ; voir *Pragmatische Schriftlichkeit im Mittelalter. Erscheinungsformen und Entwicklungsstufen. Akten des Internationalen Kolloquiums, 17. - 19. Mai 1989*, éd. p. Hagen Keller, Klaus Grubmüller, Nikolaus Staubach (Münstersche Mittelalter-Schriften, 65), München 1992 ; Andermann, Kurt, « Pragmatische Schriftlichkeit », in : *Handbuch Höfe und Residenzen im spätmittelalterlichen Reich. Hof und Schrift*, éd. p. Werner Paravicini (Residenzenforschung, 15.III), Ostfildern 2007, p. 37-60; Moulin, Claudine / Pauly, Michel, « Vorwort der Herausgeber », in : *Rechnungsbücher* 1, p. 6.
- 62.** Ravida, *Graphematisch-phonologische Analyse* (note 58), p. 405.
- 63.** Gniffke, Andreas, *Städtisches Wissen – Städtische Kommunikation: Entstehung und Typologie der Familiennamen in der Stadt Luxembourg seit dem 14. Jahrhundert* (Cotutelle Universität Trier/Université du Luxembourg 2010).
- 64.** Lauer, Stephan, *Stadtsprache im spätmittelalterlichen Luxembourg – eine Analyse der Luxemburger Rechnungsbücher (1388-1500)* (Universität Trier 2018).
- 65.** Clees, Robert, *Die frühneuhochdeutsche Substantivflexion in den Kontenbüchern der Stadt Luxemburg* (Magisterarbeit, Universität Trier 2011); publication partielle: « Die Substantivflexion in den Rechnungsbüchern der Stadt Luxemburg », in : *Rechnungsbücher* 8, p. 7-17.
- 66.** Voir aussi : Vogeler, Georg, « Warum werden mittelalterliche und frühneuzeitliche Rechnungsbücher eigentlich nicht digital ediert? », in : *Grenzen und Möglichkeiten der Digital Humanities*, éd. p. Constanze Baum / Thomas Stäcker, 2015 (= Sonderband der Zeitschrift für digitale Geisteswissenschaften, 1); DOI: 10.17175/sb001_007; Vogeler, Georg, « Digitale Edition von Wirtschafts- und Rechnungsbüchern », in : *Wirtschafts- und Rechnungsbücher des Mittelalters und der Frühen Neuzeit. Formen und Methoden der Rechnungslegung: Städte, Klöster und Kaufleute*, éd. p. Gudrun Gleba et Niels Petersen, Göttingen 2015, p. 307-328; Gleba, « Rechnungsbücher des Mittelalters » (note 34).
- 67.** Ravida, *Graphematisch-phonologische Analyse* (note 58), p. 82.
- 68.** Voir Fouquet, « Zur öffentlichen Finanzverwaltung im späten Mittelalter » (note 7) ; Butt, « Systematik und Chancen städtischer Rechnungsführung » (note 4).
- 69.** En 1427-28 Thilman le scribe rembourse des bourgeois *van dem Restat bueche* (*Rechnungsbücher* 2, p. 129s.) : il semble donc qu'il existât un registre des dettes dues par la ville. Cf. van Werveke, « Les finances de la ville » (note 35), p. 43s.
- 70.** Pauly, « Les familles scabinales » (note 18), p. 164, 175s.
- 71.** *Rechnungsbücher* 5, p. 112.
- 72.** Cf. note 14.
- 73.** Les chiffres romains restent en usage dans de nombreuses villes de l'Empire jusqu'au 16^e siècle ; cf. Kirchgässner, « Zur Frühgeschichte des modernen Haushalts » (note 27), p. 28s.
- 74.** Ravida, *Graphematisch-phonologische Analyse* (note 58), p. 85.
- 75.** Gleba, « Rechnungsbücher des Mittelalters » (note 34), p. 277.

76. Les dessins et majuscules ornées font que Jéhanno, « La série des comptes de l'hôtel-Dieu » (note 16), p. 26-30, leur attribue même le caractère de « lieu de mémoire ». Voir dans le même sens : Krem, Juhan, « Federzeichnungen in Revaler Kämmereibüchern. Eine Quelle zur Wahrnehmung der Stadt », in : *Bild und Wahrnehmung der Stadt*, éd. p. Peter Johanek (Städteforschung, A.63), Vienne/Cologne/Weimar 2012, p. 51-70.

77. Isenmann, *Die deutsche Stadt* (note 7), p. 440; Mersiowsky, Mark, *Die Anfänge territorialer Rechnungslegung im deutschen Nordwesten. Spätmittelalterliche Rechnungen, Verwaltungspraxis, Hof und Territorium* (Residenzenforschung, 9), Stuttgart 2000, p. 345s.; Voigt, Dieter, *Die Augsburger Baumeisterbücher des 14. Jahrhunderts*, 2 vol. (Studien zur Geschichte des bayerischen Schwabens, 43), Augsburg 2017, p. 20, 23 ; Jéhanno, « La série des comptes de l'hôtel-Dieu » (note 16), p. 26.

78. Voir *supra* ad note 24.

79. Margue, Michel / Pauly, Michel, « The territorial principalities in Lotharingia », in : *The Origins of the German Principalities, 1100-1350: Essays by German Historians*, éd. p. Graham A. Loud et Jochen Schenk, Abingdon/New York, 2017, p. 220-238, ici p. 234-236 ; Yante, Jean-Marie, « Des comptabilités princières luxembourgeoises de la fin du XIV^e siècle aux comptabilités bourguignonnes en Luxembourg au milieu du XV^e siècle. Permanences et mutations », in : *Comptabilités* [en ligne], 4 | 2012. URL : <http://comptabilites.revues.org/1079> (consulté le 21/1/2014) ; Salemme, Timothy, « Le Liber feodorum du comté de Luxembourg (début XIV^e siècle). Archéologie d'un cartulaire princier », in : *Hémecht* 71 (2019), p. 133-148. Voir aussi Vogeler, Georg, « Spätmittelalterliche Steuerbücher deutscher Territorien », in : *Archiv für Diplomatik* 49 (2003) S. 165-295 ; 50 (2004) S. 57-204 ; Gleba, « Rechnungsbücher des Mittelalters » (note 34), p. 277-280.

RÉSUMÉS

La contribution présente les comptes de la baumaître de la ville de Luxembourg fort bien conservés pour la fin du 14^e et le 15^e siècle. Un inventaire des volumes conservés archives municipales est suivi d'une description codicologique sommaire avant que ne soit esquissé le rôle du baumâitre, c.-à-d. du receveur central de la ville et celui du clerc-juré dans la confection des livres de compte ainsi que leur appartenance sociale et linguistique. L'article continue par un bilan de l'exploitation historiographique des livres de la baumaître, y compris pour l'histoire de la langue, et par quelques questions de recherche qui mériteraient d'être approfondies.

The paper presents the account books of the ‘Baumeister’, i. e. the general collector of the city of Luxembourg, which are well preserved for the late 14th and the 15th centuries. An inventory of the volumes in the municipal archives is followed by a summary codicological description. In a second part, the paper discusses the role of the collector and of the sworn town clerk in the creation of the account books as well as their social and linguistic affiliation. This is followed by a review of the historiographical evaluation of the account books, also in terms of linguistic history, and a number of research questions that would merit further study.

Der Beitrag stellt die Baumeistereirechnungen der Stadt Luxemburg vor, die für das späte 14. Und das 15. Jahrhundert sehr gut erhalten sind. Einem Inventar der im Stadtarchiv vorhandenen Bände folgt eine summarische kodikologische Beschreibung bevor die Rolle des Baumeisters und des geschworenen Schreibers bei der Anlage der Rechnungsbücher sowie auf ihre soziale und

sprachliche Zugehörigkeit eingegangen wird. Es folgen eine Bilanz der bisherigen historiographischen Auswertung der Rechnungsbücher, auch in sprachhistorischer Hinsicht, sowie etliche Forschungsfragen, die eine Vertiefung verdienen würden.

La contribución presenta las cuentas de la *baumaître* de la ciudad de Luxemburgo, muy bien conservada para finales de los siglos XIV y XV. El inventario de los volúmenes conservados en los archivos municipales va seguido de una breve descripción codicológica antes de describir el papel del *baumaître*, es decir, el receptor central de la ciudad y el del clérigo jurado en la preparación de los libros de contabilidad, así como su afiliación social y lingüística. El artículo continúa con una revisión de la explotación historiográfica de los libros de la Bauhaus, incluyendo la historia de la lengua, y algunas cuestiones de investigación que deben ser exploradas más a fondo.

INDEX

Keywords : account books, city of Luxembourg, 14th–15th century, wine tax, German language, Westfranconian dialect of the Moselle region

Mots-clés : livres de compte, ville de Luxembourg, 14e-15e siècles, accises sur le vin, langue allemande, parler francique mosellan occidental

Palabras claves : libros de contabilidad, ciudad de Luxemburgo, siglos XIV-XV, impuestos especiales sobre el vino, lengua alemana, Mosela Franconia hablante Oeste

Schlüsselwörter : Rechnungsbücher, Stadt Luxemburg, 14.-15. Jahrhundert, Weinakzise, deutsche Sprache, westmoselfränkischer Dialekt

AUTEUR

MICHEL PAULY

Senior professor à l'Université du Luxembourg
michelpauly@web.de